Grolley Ponthaux
COMMUNE

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal 03/2025 des comptes 2024

le 27.05.2025 à 19h00
à l'Auberge de la Gare de Grolley

Présidence :	M. Patrick Blanc
Présences :	39/42 membres du Conseil général, arrivée tardive de Mme Liliane Minder 8/9 membres du Conseil communal (selon liste des présences annexée au PV)
Excusés :	M. Christophe Domon, M. Antoine Julmy, M. Romain Kolly, Mme Corinne Mayer.
Secrétariat :	Mme Priska Thoutberger, secrétaire communale Mme Anne-Françoise Renevey, secrétaire communale adjointe, tenue du PV Mme Magali Bossy, administratrice des finances Mme Pauline Grossrieder, administratrice des finances adjointe

1. Accueil – Ouverture de la séance

A 19h00, M. Patrick Blanc ouvre la séance ordinaire consacrée aux comptes. Il salue et remercie les Membres du Conseil général, les Membres du Conseil communal, les Membres de l'Administration communale, ainsi que le public pour leur présence. Il excuse la Presse, qui n'est pas représentée.

Le Président demande aux scrutateurs de faire le décompte des Conseillers généraux présents et excuse les personnes suivantes : M. Christophe Domon, M. Romain Kolly, Mme Corinne Mayer. Il excuse également M. Antoine Julmy, Conseiller communal. Il annonce un retard de quelques minutes de Mme Liliane Minder.

Le nombre de Conseillers généraux présents est de 39 (après l'arrivée de Mme Liliane Minder). Le quorum étant atteint, le Conseil général peut siéger valablement.

Selon l'article 46 du RCGG, M. Patrick Blanc rappelle que les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Toujours dans ce même but, il demande que les textes des interventions soient remis au secrétariat.

La séance a été convoquée conformément à l'article 34 du RCGG, par courrier et par messagerie électronique adressés à tous les membres. La population a été informée par tout-ménage. Toute la documentation était disponible sur le site internet de la commune.

Le Président demande s'il y a des remarques d'ordre formel à exprimer sur l'ordre du jour. Comme tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2025

Le procès-verbal du 18 mars 2025 n'est pas lu. Les Conseillers généraux ont reçu l'information de sa publication sur le site internet avec la convocation.

M. Patrick Blanc invite les personnes présentes à formuler d'éventuelles remarques sur le procès-verbal. En l'absence de demandes de prise de parole, il propose de passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 18 mars 2025 sont priés de se manifester en levant la main :

Acceptent	39	Refuse	0	S'abstient	0

Le procès-verbal du 18 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes 2024 - Ponthaux

Le déroulement est le suivant : la séance commencera par la discussion générale, suivie de la discussion de détails, avec d'abord la présentation des comptes de résultats, puis celle des comptes d'investissement. Un moment sera ensuite réservé pour d'éventuelles questions liées au rapport de gestion. La séance se terminera par le vote final des comptes de résultats et d'investissement.

En ce qui concerne la discussion générale, étant donné qu'il s'agit des comptes, l'entrée en matière est acquise de plein droit, conformément à l'article 50, alinéa 4 du RCGG. Cela signifie qu'aucune demande de non-entrée en matière n'est possible. En revanche, une demande de renvoi peut être formulée. Il est rappelé que toute demande de renvoi doit indiquer précisément les éléments à réexaminer, modifier ou compléter.

La procédure sera la suivante : le Conseil communal prendra brièvement la parole, la commission financière interviendra si elle le souhaite, puis ce sera au tour des groupes, et enfin des parlementaires individuels qui souhaitent s'exprimer. Le Conseil communal pourra ensuite répondre aux remarques formulées. Une fois la discussion close, un vote aura lieu s'il y a une demande de renvoi. À défaut, on passera directement à l'examen détaillé des comptes, au vote des comptes, puis au rapport de gestion.

La parole est donnée à M. Pierre Bourgnon, Conseiller communal responsable des finances, pour la présentation générale.

M. Bourgnon remercie l'Assemblée de lui donner la parole pour présenter, dans un premier temps, les derniers comptes de la Commune de Ponthaux pour l'exercice 2024. Ceux de la Commune de Grolley seront présentés immédiatement après.

S'il ne fallait retenir qu'un seul point, c'est que ces comptes se bouclent une fois de plus avec un bénéfice, tout en maintenant la fortune communale à un très bon niveau.

L'entrée dans la nouvelle commune fusionnée s'effectue ainsi dans d'excellentes conditions, ce dont il se réjouit pleinement.

Le Président remercie M. Bourgnon et informe que la Commission financière fera lecture de ses rapports à la fin de la présentation des comptes de résultats et d'investissements.

Dans le cadre de cette discussion générale, il demande si des groupes ou des membres du Conseil général souhaitent intervenir. Comme ce n'est pas le cas, nous passons à l'examen de détail des comptes.

3.1 – Comptes de résultats - Ponthaux

Alors que le budget prévoyait une perte de CHF 38'389.00, le résultat effectif s'est révélé nettement plus favorable, avec un bénéfice de CHF 65'951.00, soit une amélioration de CHF 104'340.00. Cette différence entre la perte budgétée et le bénéfice réalisé s'explique principalement par une augmentation des recettes fiscales et autres, à hauteur de CHF 108'434.00.

Seules les variations principales seront présentées, en complément des explications et détails figurant dans le message n°12.

Les variations principales au niveau des comptes de charges sont :

- AES, crèches et accueil familial de jour : nous constatons une augmentation de charges de CHF 40'820.00 due à une fréquentation plus élevée, notamment des crèches.
- L'entretien des routes nous a coûté CHF 14'168.00 de plus que prévu. Ce montant se justifie par différents travaux qui n'avaient pas été budgétés et se sont avérés nécessaires.
- Charges informatiques : certaines acquisitions et mises à jour de nos logiciels n'ont finalement plus été nécessaires en raison de la fusion à venir et du passage aux applications informatiques de Grolley.
- Pertes sur créances : nous avons passé des factures en perte pour CHF 31'521.00 de plus que prévu. Il s'agissait en partie de vieilles factures toujours ouvertes dans les comptes alors qu'elles auraient dû être annulées depuis un certain temps déjà. Nous avons également profité de faire un nettoyage dans ces comptes avant la fusion de nos deux communes.
- Amortissement de la place de jeux de Ponthaux : l'amortissement de la place de jeux avait été budgété alors que, conformément à ce qui avait été décidé lors de l'octroi du crédit, l'investissement était financé par les réserves. Nous avons donc neutralisé l'amortissement 2024 en le déduisant de la provision qui avait été constituée à cet effet.
- Les dépenses non spécifiées n'ont pas été utilisées en totalité.

Conformément à l'art. 91 al. 2 de la loi sur les communes, les dépenses non spécifiées doivent faire l'objet d'un rapport que le conseil communal présente au Conseil général en même temps que les comptes.

Ce compte nous a permis d'y attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget et de réagir rapidement dans le courant de l'année plutôt que de repousser des actions et projets à l'année suivante. En voici le détail pour un total de dépenses de CHF 16'263 :

- Installation d'une nouvelle boîte aux lettres pour les votations
- Achat d'une potence pour la cloche des 40 ans de la fusion de Ponthaux et Nierlet
- Soutien à la société de Jeunesse pour l'organisation de *Ponthaux bouge*
- Rénovation des plates-bandes autour de la salle communale
- Acquisition de nouvelle vaisselle pour la salle communale
- Organisation, pour notre dernière participation, de la rencontre annuelle des Conseillers et Conseillères communaux de Sarine-Ouest
- Soutien aux scouts de Grolley pour l'organisation d'un camp
- Financement d'un cours de formation RH pour notre secrétaire
- Financement de l'apéritif lors de la Fête de la Sainte-Barbe organisée par la Société d'Artillerie de Fribourg
- Installation d'un banc public à la Route de Montagny
- Pose d'un radar préventif et provisoire du TCS
- Remplacement du verre sur la stèle du 700e anniversaire de la Confédération.

Nous passons aux principales variations au niveau des comptes de produits :

Tous les impôts, à l'exception de l'impôt sur les prestations en capital et l'impôt sur les gains immobiliers ont été supérieurs aux prévisions du Service cantonal des contributions pour les impôts ordinaires et à nos estimations prudentes pour les impôts spéciaux.

Type d'impôt	Variation
Impôts sur le revenu (personnes physiques)	+ CHF 77'547
Impôts sur la fortune (personnes physiques)	+ CHF 8'039
Impôts à la source	+ CHF 21'556
Impôts sur les prestations en capital	- CHF 25'581
Impôts sur le bénéfice (personnes morales)	+ CHF 4'956
Contributions immobilières	+ CHF 2'329
Impôts sur les gains immobil. et plus-values	- CHF 15'394
Impôts sur les mutations	+ CHF 38'656

Le Président remercie M. Bourgnon pour cette présentation et invite M. Hubert Sciboz à nous faire la lecture du rapport de la Commission financière de Ponthaux.

« La Commission financière a approuvé le rapport de la fiduciaire Fidexpert SA, laquelle a effectué le contrôle des comptes 2024.

Les principales caractéristiques des comptes étant mises en exergue dans le message n° 12 du 28.04.2025, la Commission peut renvoyer le Conseil général à l'exposé et aux explications fournis par M. Pierre Bourgnon, Conseiller aux finances.

Nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes 2024, clôturés par un bénéfice de CHF 65'951,48. »

La parole est donnée aux groupes :

Marlyse Corminboeuf (Ensemble pour Grolley)

Le groupe Ensemble pour Grolley n'a rien à signaler concernant les comptes de Ponthaux.

M. Hubert Sciboz (Pro Grolley)

Le groupe Pro Grolley prend acte du compte de résultats bénéficiaire de l'ancienne commune de Ponthaux et n'a pas de commentaire à faire.

Les groupes Grolley pour tout.e.s et Ponthaux ne souhaitent pas s'exprimer.

La parole est proposée aux membres du Conseil général; aucune intervention n'est formulée.

La discussion de détail sur le compte de résultats est close et nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

3.2 – Comptes d'investissements - Ponthaux

M. Bourgnon présente le détail du compte des investissements 2024 :

Plusieurs investissements ont été réalisés sur la base de décisions prises par l'Assemblée communale, pour un montant global de CHF 152'505. Plusieurs investissements ont été bouclés en 2024, d'autres reportés sur 2025, avec ou sans dépenses durant l'exercice sous revue.

Les comptes qui ont été bouclés sont :

- La 2ème et dernière phase de la révision du PAL
- L'assainissement de l'éclairage public
- La réfection du terrain de foot, des pares-ballons et des buts

Les crédits suivants ont été reportés :

- Des mesures sécuritaires et la pose d'un abribus à la Prali de Simon
- L'étude pour le réaménagement des routes et trottoirs, ainsi que pour des mesures PGEE et PIEP
- Le mise en séparatif d'un collecteur à Nierlet-les-Bois
- L'assainissement de la butte de tir et de la ciblerie
- La rénovation du complexe scolaire et de la salle communale
- L'adduction d'eau potable au Chemin de la Fenetta
- Mesures de remise en état selon le PIEP

Le Président remercie M. Bourgnon pour sa présentation et passe la parole au délégué de la commission financière de Ponthaux, M. Hubert Sciboz, pour la lecture du rapport.

M. Hubert Sciboz informe qu'il n'y a pas de rapport spécifique pour les investissements de la part de la commission financière de Ponthaux.

La parole est donnée aux groupes :

M. Hubert Sciboz (Pro Grolley)

Le groupe Pro Grolley prend acte du compte d'investissement de l'ancienne commune de Ponthaux et n'a pas de remarque à formuler.

Les groupes Grolley pour tout.e.s, Ensemble pour Grolley et Ponthaux ne souhaitent pas s'exprimer.
La parole est proposée aux membres du Conseil général ; aucune intervention n'est formulée.

La discussion de détail sur le compte d'investissement est close et nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

3.3 – Vote final des comptes de résultats et d'investissement - Ponthaux

Avant de voter, le Président rappelle que selon l'article 12 de la loi sur les finances communales, le Conseil général peut uniquement accepter ou refuser les comptes. En cas de refus, le Conseil communal devra corriger les éventuelles erreurs et soumettre une nouvelle version dans un délai de 60 jours.

Que celles et ceux qui acceptent les comptes de résultats et d'investissement de Ponthaux, s'expriment en levant la main :

Acceptent	39	Refuse	0	S'abstient	0

Les comptes de résultats et d'investissement de Ponthaux sont acceptés à l'unanimité.

3.4 – Rapport de gestion - Ponthaux

Conformément à l'article 19 de la loi sur les finances communales, le rapport de gestion est présenté en même temps que les comptes. Comme le Conseil général a pu en prendre connaissance, le Conseil communal ne va pas en faire une présentation détaillée. Il répond toutefois volontiers aux éventuelles questions.

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet. Comme ce n'est pas le cas, le Conseil général prend acte du rapport de gestion 2024.

4. Comptes 2024 - Grolley

Nous poursuivons avec l'examen des comptes 2024 de Grolley. Le déroulement reste identique à celui que nous avons suivi pour Ponthaux.

La parole est donnée à M. Pierre Bourgnon, Conseiller communal responsable des finances, pour la présentation générale.

L'exercice 2024 de la commune de Grolley se clôture avec un bénéfice de CHF 45'080.10, contrastant favorablement avec le déficit budgété de CHF 277'293. On ne peut également ici que se réjouir de ce bon résultat.

L'année 2024 a été marquée par la préparation de la fusion entre les communes de Grolley et Ponthaux, effective au 01.01.2025. Le compte des investissements 2024 de Grolley fait apparaître un excédent de dépenses de CHF 770'832.20. Le budget 2024 prévoyait un excédent de dépenses de CHF 3'774'500.

Le Président remercie M. Bourgnon et informe que la Commission financière fera lecture de ses rapports à la fin de la présentation des comptes de résultats ainsi que des comptes d'investissements.

Dans le cadre de cette discussion générale, il demande si des groupes ou des membres du Conseil général souhaitent intervenir. La parole n'étant pas demandée, nous passons à l'examen de détail des comptes.

4.1 – Comptes de résultats - Grolley

Comme la documentation complète relative aux comptes 2024 a été transmise aux membres du Conseil général, il ne sera pas nécessaire d'entrer dans le détail des chiffres. L'accent sera mis sur les éléments essentiels et les faits marquants de l'exercice écoulé.

L'amélioration du résultat, d'un montant de CHF 322'373, s'explique principalement par des charges inférieures aux prévisions budgétaires, avec une économie totale de CHF 280'846. Les revenus, quant à eux, enregistrent une légère hausse de CHF 41'527.

Par rapport aux prévisions budgétaires 2024, plusieurs écarts notables sont à relever. Les charges de transfert ont été nettement inférieures aux prévisions communiquées par les Associations et les services du canton. La baisse observée, soit CHF 366'412 est liée principalement à la diminution des charges intercommunales, en particulier celles des services sociaux (-159'882) et du cycle d'orientation (-33'817).

De plus, à la suite de la reprise de l'accueil extrascolaire en août 2023 et de la clôture des comptes de l'Association La Montgolfière, un montant de CHF 88'192 a été restitué à la commune en 2024. Ce versement correspond au remboursement de subventions perçues en trop.

Les charges de biens et services enregistrent une diminution de CHF 102'701 par rapport au budget. On peut citer les postes liées à l'entretien d'ouvrages de génie civil, (CHF - 61'861) et l'entretien des bâtiments (- 19'394).

Les frais liés à la fusion ont dépassé le budget initial de CHF 65'640. Ce dépassement s'explique notamment par les coûts liés à la migration des données informatiques, au nouveau site internet, au système de gestion des procès-verbaux. Finalement, afin de simplifier la procédure et d'éviter une

charge administrative supplémentaire, il a été décidé de ne pas répartir ces frais entre les 2 anciennes communes de Grolley et Ponthaux.

Nous passons en revue les principales évolutions constatées dans les comptes des revenus :

En 2024, les recettes fiscales issues des personnes morales se révèlent inférieures aux prévisions budgétaires, avec un écart global de CHF 85'724. Plus précisément, les impôts sur le bénéfice enregistrent une baisse notable de CHF 101'739 par rapport au montant budgété, contre une augmentation des impôts sur le capital de CHF 16'015.

En ce qui concerne les personnes physiques, globalement, les recettes fiscales sont légèrement supérieures aux prévisions avec un écart positif de CHF 50'345. À noter toutefois une baisse des impôts sur la fortune de CHF 51'500 par rapport au budget et une hausse des impôts sur le revenu de CHF 81'033, hausse principalement due à des recettes perçues des années fiscales précédentes.

Les impôts sur les prestations en capital enregistrent une baisse de CHF 95'461, tandis que les impôts sur les gains immobiliers affichent un dépassement positif de CHF 35'158. Il convient de rappeler que ces deux postes sont particulièrement difficiles à estimer, car ils peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

Enfin, en raison de l'augmentation de la fréquentation de l'accueil extra-scolaire, en particulier à la rentrée en août 2024, une contribution unique a été versée par le Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse pour la création de nouvelles places d'accueil. Par ailleurs, le canton a octroyé des subventions destinées à couvrir une partie des frais liés à l'accueil des enfants de 1H et 2H. Ce poste présente une variation positive de CHF 27'588.

Le Président remercie M. Bourgnon pour sa présentation et passe la parole à M. Claude-Michel Nein pour le rapport de la commission financière :

« Le compte de fonctionnement se solde avec un bénéfice de CHF 45'080.10, les charges se sont élevées à CHF 9'726'748,12 et les produits à CHF 9'807'111.18. Pour rappel le budget prévoyait une perte de CHF 277'293.

Les charges sont inférieures d'environ CHF 280'000 par rapport au budget alors que les produits ont été évalués lors de l'établissement du budget avec une très bonne précision.

Les revenus fiscaux totaux sont en baisse de CHF 238'000, par rapport à 2023, ceci principalement en raison de l'adaptation du taux fiscal.

Les charges quant à elles augmentent de CHF 84'000, par rapport à 2023,

Nous tenons ici à remercier le Conseil Communal et Madame Magali Bossy pour le très bon travail effectué, notamment avec le message n° 8 et les réponses apportées par écrit à nos quelques questions.

La situation financière de la Commune est bonne et nous recommandons au Conseil Général d'accepter en complément du compte des investissements le compte de fonctionnement tel que présenté. »

La parole est donnée aux groupes :

Marlyse Corminboeuf (Ensemble pour Grolley)

Le Groupe Ensemble pour Grolley remercie le personnel de l'administration et le Conseil communal pour la bonne tenue des comptes 2024.

Ce résultat bénéficiaire de CHF 45'080.10 s'explique principalement par des charges cantonales inférieures aux prévisions initiales. Par ailleurs, une gestion rigoureuse des projets 2024, appuyée par des appels d'offres concurrentiels, a permis de réaliser des économies substantielles.

De plus, un encaissement exceptionnel de CHF 88'192.01, correspondant au solde à régulariser lors de la clôture des comptes de l'Association de la Montgolfière AES, a été transféré à la commune en 2024, suite à la reprise de la gestion de l'accueil extrascolaire.

Le groupe Ensemble pour Grolley accepte les comptes de fonctionnement 2024.

Claude-Michel Nein (Pro Grolley)

Le compte de fonctionnement se solde avec un bénéfice de CHF 45'080.10, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 277'293. La différence entre le budget et les chiffres réels diminue ce qui est une excellente chose.

Cependant, le résultat positif est aussi dû à quelques produits uniques comme la clôture positive des comptes de l'Association de la Montgolfière AES pour CHF 88'000, ainsi qu'un remboursement du service social régional de la Sonnaz pour un montant de CHF 160'000.

Le montant de CHF de 25'000 pour le subventionnement des abonnements de transports publics n'a pas été utilisé car le règlement y relatif n'a pas encore été accepté.

La commune a également eu des charges supplémentaires de CHF 65'000 en raison de la fusion, ce qui est tout à fait compréhensible.

Nous constatons également que quelques charges liées sont en baisse par rapport au budget, ce qui est réjouissant, notamment :

- Participation au cycle d'orientation pour CHF 34'000
- Participation Direction de Sauvetage (inter-pompier) pour CHF 14'000

Fort de ces constatations, nous invitons le Conseil Communal, ainsi que le Conseil Général, à apporter toute la vigilance nécessaire lors de l'établissement du prochain budget de la nouvelle commune fusionnée, car les futurs investissements seront importants et nous devons être particulièrement attentifs aux nouvelles charges récurrentes notamment.

Nous tenons ici à remercier le Conseil Communal et Madame Magali Bossy pour le très bon travail effectué et les différentes informations transmises par le message n° 8. Le groupe Pro-Grolley accepte les comptes 2024 de la commune de Grolley.

Gwendal Gaillard (Grolley pour tout.e.s)

Le groupe Grolley pour tout.e.s a bien pris connaissances des comptes 2024 de la commune de Grolley, nous remercions l'administration communale et le conseil communal ainsi que la commission financière pour le travail effectué. Nous n'avons pas de questions particulières et vous proposons d'accepter ces comptes 2024.

Pas d'intervention du groupe Ponthaux.

La parole est proposée aux membres du Conseil général, mais aucune intervention n'est demandée. Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

4.2 – Comptes d'investissements - Grolley

Concernant le compte des investissements, on observe un excédent de dépenses de CHF 770'832.20 alors que le budget prévoyait un montant de CHF 3'774'500. Cet écart s'explique principalement par le report de plusieurs projets, en particulier dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées.

Tel que mentionné dans le message des comptes 2024, 3 projets sont terminés :

- Le crédit d'étude a permis d'organiser un concours d'architecture pour l'agrandissement des infrastructures scolaires et sportives à Grolley. Les dépenses se montent à CHF 324'919. Le crédit voté le 12 décembre 2023, de CHF 380'000, a ainsi été respecté.
- En 2024, un tracteur John Deere a été acquis pour diverses tâches communales : tonte, désherbage à l'eau chaude, transport de matériaux, nettoyage des feuilles, ainsi que salage et déneigement. Total de l'investissement : CHF 87'492.25. Le crédit de CHF 90'500 voté le 12 décembre 2023 a également été respecté.
- La révision du Plan d'aménagement local (PAL), étalée sur plusieurs années en raison de sa complexité et des recours déposés, a nécessité cinq crédits pour un total de CHF 390'000. Le dépassement s'élève à CHF 8'483.30, soit 2,17 % du budget global.

Le solde des investissements en cours, pour lesquels des crédits ont déjà été votés, s'élève à un total de CHF 3'235'000.

Cette dernière information conclut les explications complémentaires sur le compte des investissements 2024.

Le Président remercie M. Bourgnon pour cette présentation et invite M. Hubert Sciboz à nous faire part du rapport de la Commission financière :

« Un montant total de CHF 1'097'213.50 a été dépensé sur l'ensemble des investissements en cours durant l'année 2024.

Un solde de CHF 2'063'019.45 sans les objets votés en 2024 reste encore à investir sur la totalité des investissements en cours au 1er janvier 2025.

Les principaux investissements encore ouverts sont :

- L'assainissement et développement du réseau d'eau potable accordé à hauteur de CHF 850'000 durant l'année 2020 dont CH 654'567.50 ont été dépensés. Il reste donc un solde de CHF 1'195'432.50 à investir pour cet objet.
 (Commentaires du Conseil communal : Interconnexion terminée mais les travaux se poursuivent en 2025.)
- Le bassin de rétention accordé en 2018 à hauteur de CHF 1'300'000 dont CHF 436'079.80 ont été déjà investis. Il reste pour cet investissement un montant de CHF 863'920.20 d'inutilisé. La commune nous informe que le dossier est toujours au SECA.
- En 2015 un investissement de CHF 215'000 pour la mise en séparatif « Fin du Chêne » a été voté. Au 31 décembre 2022, aucun montant n'a été dépensé pour cet objet. Cet investissement est lié à celui du bassin de rétention.
- En 2023 un crédit de CHF 270'000.00 a été voté pour la réfection de la buvette de la zone sportive. La rénovation est terminée et un montant de CHF 257'132.80 a été dépensé au 31.12.2024. Il reste un solde de CHF 12'867.20 d'inutilisé sous réserve des dernières factures en attente et le budget sera respecté.
- Concernant l'assainissement de l'éclairage public voté en 2022 pour un montant de CHF 355'000.00, CHF 19'629 ont été dépensés jusqu'au 31 décembre 2024. Les principaux travaux se feront en 2025. Il reste à investir un solde de CHF 335'371.
- La réfection des routes communales votée en 2023 pour un montant de CHF 256'000.00 a fait l'objet de dépenses au 31.12.2024 de CHF 191'261.70. Il reste un montant de CHF 64'738.30 à payer pour les travaux en cours en 2025.
- Il reste un solde de CHF 367'690.25 à investir sur le montant de CHF 630'000 voté en 2022 pour la revitalisation du ruisseau de Corsalettes. Ces travaux se poursuivent en 2025.

Les investissements votés en 2024 en cours au 31.12.2024 s'élèvent à CHF 180'000 dont CHF 125'000pour la borne hydrante au Champ des Entes et boudage au Chemin de la Grotte puis CHF 55'000 pour le PAD Centre-Gare.

Nous recommandons au Conseil Général d'accepter en complément du compte de fonctionnement le compte d'investissements tel que présenté. »

La parole est donnée aux groupes :

Gwendal Gaillard (Grolley pour tout.e.s)

Le groupe Grolley pour tout.e.s a bien pris connaissances des comptes d'investissements 2024 de la commune de Grolley. Nous remercions l'Administration communale et le Conseil communal ainsi que la commission financière pour le travail effectué. Nous n'avons pas de questions particulières et vous proposons d'accepter ces comptes d'investissements 2024.

Marlyse Corminboeuf (Ensemble pour Grolley)

Le Groupe Ensemble pour Grolley relève que le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 770'832.20, nettement inférieur aux CHF 3'774'500 initialement budgétés.

Nous constatons que plusieurs investissements sont actuellement en suspens ou en cours de réalisation.

Nous trouvons qu'il est essentiel de faire avancer les projets votés afin que les études menées ne deviennent pas obsolètes et que les fonds déjà engagés ne soient pas perdus.

Le groupe Ensemble pour Grolley accepte les comptes d'investissements 2024

Hubert Sciboz (Pro Grolley)

Le groupe Pro Grolley prend acte du montant de CHF 1'097'213.50 dépensé en 2024 sur les investissements votés antérieurement.

En revanche, il souhaiterait comme déjà mentionné ces années antérieures que la commune fasse pression sur le service des constructions et de l'aménagement pour faire avancer le dossier concernant le bassin de rétention, investissement voté déjà en 2018.

Le groupe Pro Grolley invite le Conseil général à accepter les comptes d'investissements 2024 tels que présentés et remercie le Conseil communal pour son travail.

Pas d'intervention du groupe Ponthaux.

La parole est proposée aux membres du Conseil général, mais aucune intervention n'est demandée. Le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

4.3 – Vote final des comptes de résultats et d'investissement - Grolley

Conformément l'article 12 de la loi sur les finances communales, le Conseil général peut uniquement accepter ou refuser les comptes. En cas de refus, le Conseil communal devra corriger les éventuelles erreurs et soumettre une nouvelle version dans un délai de 60 jours.

Que celles et ceux qui acceptent les comptes de résultats et d'investissement de Grolley, s'expriment en levant la main :

Acceptent	39	Refuse	0	S'abstient	0

Les comptes de résultats et d'investissement de Grolley sont acceptés à l'unanimité.

4.4 – Rapport de gestion - Grolley

Conformément à l'article 19 de la loi sur les finances communales, le rapport de gestion est présenté en même temps que les comptes. Comme le Conseil général a pu en prendre connaissance, le Conseil communal ne va pas en faire une présentation détaillée. Il répond toutefois volontiers aux éventuelles questions.

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet. M. Ducotterd demande la parole :

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Déjà, on peut remarquer que, par rapport au dernier rapport de gestion, il est plus complet surtout par rapport aux dossiers importants concernant la commune. Je pense qu'on peut déjà remercier le secrétariat pour tout ce travail et surtout remarquer que c'est un immense travail pour l'administration. Je pense que, des fois, peut-être qu'il est mal utilisé ou peu utilisé par rapport au travail que cela demande pour faire un tel rapport.

On a remarqué dans le rapport qu'il y a une étude qui a été faite, ou une comparaison entre les différentes communes, par rapport à l'eau consommée. On remarque qu'on parle de la consommation totale d'eau de la commune de Grolley et, finalement, on fait le lien entre les litres consommés par habitant. Or, il semble que la quantité totale consommée concerne uniquement les personnes individuelles et pas les entreprises. Si je ne me trompe pas, c'était épuré de la consommation des entreprises. Cela veut dire que la consommation totale n'est pas le chiffre correct.

Par contre, la consommation par habitant semble correcte, d'après ce que l'administration m'a donné comme information. Est-ce qu'on peut bien confirmer ce que je dis, pour être certain ?

Je vous remercie. »

M. Jan Salzmann Conseil communal confirme cette information et souligne que le rapport sera plus précis lors de la prochaine édition.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

5. Mise en séparatif de l'impasse du Ruisseau - secteur Grolley - demande de crédit d'engagement – CHF 279'000

La parole est donnée à M. Jan Salzmann, Conseiller communal responsable du dicastère des eaux, pour la présentation du projet.

M. Salzmann remercie l'assemblée de lui donner la parole et présente le projet de mise en séparatif de l'impasse du Ruisseau, située dans le secteur de Grolley. Il rappelle que la demande de crédit s'élève à CHF 279'000. Les objectifs du Conseil communal ayant déjà été détaillés dans le message transmis en amont, l'intervenant souhaite revenir sur quelques aspects spécifiques du projet.

Actuellement, les eaux usées et les eaux claires de ce secteur s'écoulent ensemble dans un réseau unitaire, via des grilles de route peu profondes. Ces eaux sont ensuite dirigées vers une chambre d'eaux usées en bordure du ruisseau. Ce système dessert six bâtiments existants, ainsi qu'un raccordement supplémentaire qui reste à réaliser.

Plusieurs raisons font de ce projet non seulement une initiative pertinente, mais une nécessité :

Premièrement, les nuisances sont considérables. En période estivale, la faible profondeur des eaux et leur brassage favorisent la remontée d'excréments en surface, accompagnée d'odeurs très désagréables pour les riverains.

Deuxièmement, la chaussée de cette impasse est dans un état de dégradation avancé. Il est donc à la fois logique et économiquement opportun de coupler la réfection du réseau d'assainissement à celle de la route.

Enfin, le projet intercommunal d'envergure EBBV, destiné à l'épuration des eaux usées dans la région, devrait entrer en service en 2029. Anticiper la mise en séparatif du réseau permettrait à la Commune de réduire les coûts d'exploitation de son système d'évacuation des eaux.

En raison de la faible pente naturelle du terrain, l'installation d'une pompe de relevage sera nécessaire afin de garantir un écoulement efficace des eaux.

Les calculs techniques requis pour dimensionner cette installation dépassent les compétences du service technique communal. Il est donc indispensable de faire appel à un bureau d'ingénieurs spécialisés, qui sera mandaté pour :

- réaliser les calculs techniques nécessaires à la conception du système,
- préparer le dossier en vue de la mise à l'enquête publique,
- assurer le suivi technique du chantier pendant toute la durée des travaux,
- et coordonner l'abornement final en collaboration avec un géomètre.

M. Salzmann rappelle qu'en date du mardi 20 mai 2025, l'administration communale a transmis le croquis des travaux préparé par le service technique. Il précise que, lors de la rédaction du message,

l'intention n'était en aucun cas de dissimuler ce document. Toutefois, il a été estimé que le croquis, dans sa forme actuelle, ne reflétait pas pleinement le niveau de professionnalisme attendu au sein de l'administration communale.

Il indique ensuite que les travaux sont répartis en plusieurs postes distincts, établis sur la base d'offres budgétaires :

- Les frais estimés pour le bureau d'ingénieurs s'élèvent à CHF 30'000
- Le poste de génie civil, qui comprend les canalisations, la chambre de pompage et le revêtement, est estimé à CHF 176'000
- Les installations sanitaires, telles que les pompes et l'armoire électrique, représentent un coût de CHF 34'000
- Les raccordements électriques et informatiques sont quant à eux évalués à CHF 14'000
- Enfin, un montant de CHF 25'000 est prévu pour les divers et les imprévus
- Le coût total du projet est donc estimé à CHF 279'000.

Le projet sera financé par les liquidités courantes de la commune ou par un emprunt au meilleur taux du marché si nécessaire. Le montant sera amorti à hauteur de 1,25% sur 80 ans conformément aux prescriptions légales. En conclusion, ce projet est nécessaire pour des raisons d'hygiène, de confort pour les habitants, de durabilité des infrastructures et de cohérence avec les projets intercommunaux futurs.

En conclusion, ce projet est nécessaire pour des raisons d'hygiène, de confort pour les habitants, de durabilité des infrastructures et de cohérence avec les projets intercommunaux futurs.

Le Conseil communal vous invite donc à accepter la demande de crédit d'un montant de CHF 279'000 pour la mise en séparatif de l'impasse du Ruisseau.

Le Président remercie M. Jan Salzmann et invite Mme Nathalie Robyr à faire part du rapport de la Commission financière :

« Message n° 10 – Mise en séparatif de l'Impasse du Ruisseau pour CHF 279'000.
Le Conseil communal propose au Conseil Général de voter sur la mise en séparatif de l'Impasse du Ruisseau - secteur Grolley - pour un crédit d'engagement de CHF 279.000.
Ces travaux s'inscrivent dans la continuité du processus de la mise en séparatif des eaux usées de la Commune et permettront également de réduire les frais annuels d'exploitation du réseau lors du futur raccordement à la station d'épuration de la Basse Broye-Vully.
La Commission financière confirme que les finances de la commune peuvent prendre en charge ces frais ».

M. Patrick Blanc donne la parole aux groupes :

Michaël Bovey (Pro Grolley)

Le groupe Pro Grolley est pour un entretien et un suivi régulier de notre réseau d'eaux et routier. Le groupe Pro Grolley accepte le coût total de ces travaux de CHF 279'000, nous suivons l'avis du Conseil communal. Ces travaux doivent être réalisés.

Marc Brülhart (Ensemble pour Grolley)

Le groupe Pro Grolley remercie pour le plan, arrivé un peu tardivement ; à l'avenir, il serait préférable de recevoir tous les documents en même temps.

Dans le message, vous parlez de sept bâtiments concernés, mais où vont les eaux des cinq parcelles situées à l'entrée de la route du PAA, ainsi que celles de l'impasse des Saules ?

Dans le chapitre des mises en séparatif, nous avions des questions concernant le dossier Fin du Chêne, ainsi que le bassin de rétention. Durant la séance, nous avons appris que le dossier était au SECA ; pourrait-on avoir plus d'informations à ce sujet ?

Ensemble pour Grolley est d'avis que ces travaux doivent être effectués. En effet, pour des raisons sanitaires et légales, nous ne pouvons plus nous permettre des situations telles que celles citées dans le message communal.

Nous demandons à la commune de veiller au respect du budget et de coordonner les travaux avec toutes les entreprises, afin de ne pas devoir rouvrir la chaussée quelques jours ou semaines après la fin des travaux, sous prétexte qu'il n'y a pas suffisamment de tubes ou de canalisations pour les divers raccordements électriques, informatiques ou autres. Cela permettrait d'éviter des désagréments pour les riverains ainsi que des coûts supplémentaires.

Ensemble pour Grolley accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 279'000.

Liliane Linder (Grolley pour tout.e.s)

Le groupe Grolley pour tout.e.s donne son accord à la demande de crédit relative à la mise en séparatif de l'impasse du Ruisseau. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité du projet intercommunal d'épuration Basse-Broye-Vully, que nous avions validé l'année dernière.

Marc Angéloz (Ponthaux)

Le groupe Ponthaux soutient la demande de crédit d'engagement de CHF 279'000 pour la mise en séparatif de l'impasse du Ruisseau. Ce projet répond à un besoin réel en matière d'assainissement, tout en s'inscrivant dans une logique anticipative par rapport à la future STEP intercommunale de l'EBBV.

Nous tenons toutefois à formuler deux remarques :

1. Proximité avec la voie CFF : le tracé longe une ligne ferroviaire. Il n'est pas précisé si les éventuelles mesures de sécurité ou les contraintes techniques liées aux CFF sont prises en compte dans le crédit demandé. Nous invitons le Conseil communal à s'assurer que ces aspects sont bien couverts.
2. Respect budgétaire et estimation des coûts : le budget présenté devra être strictement respecté. En raison de la nature des travaux, les coûts estimés nous paraissent relativement bas au regard des travaux envisagés. Une gestion rigoureuse et un suivi attentif seront indispensables afin d'éviter tout dépassement.

En conséquence, le groupe Ponthaux recommande l'acceptation de cette demande de crédit.

Le Président remercie et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer ou poser une question. Il donne la parole à M. Christian Ducotterd :

« Notre rapporteur a déjà formulé une remarque concernant le bassin de rétention, mais je souhaite revenir une nouvelle fois sur ce dossier. C'est-à-dire qu'à l'époque, on a fait une procédure pour pouvoir mettre en séparatif la Fin du Chêne. Ça fait passé dix ans maintenant, le bassin de rétention n'est toujours pas fait, alors que ça fait déjà de nombreuses années qu'on a voté le crédit pour ce bassin de rétention. Et puis, on a un changement de personne au sein du dicastère. Je pense que c'est le moment aussi de faire le point, et on doit demander une certaine transparence au Conseil communal et faire vraiment le point par rapport à ça. Est-ce qu'ils peuvent nous donner les renseignements par rapport à ce projet de la Fin du Chêne et du bassin de rétention ?

On a entendu une fois, au Conseil général, dire qu'il y avait un problème avec la route, que l'eau de la route ne pouvait pas aller dans le bassin, ou quelque chose comme ça. Après, on a entendu d'autres choses : que le Conseil communal avait proposé de faire un bassin enterré, ce qui était un petit peu étonnant, mais on a entendu que c'était une problématique. Finalement, on ne sait pas ce qui est vrai ou pas. Je pense qu'on a un Conseil général à Grolley, je pense qu'on mérite un petit peu de transparence par rapport à ce dossier. Est-ce que vous pouvez nous apporter des informations supplémentaires et claires par rapport à ça ? Je vous remercie. »

Le Président passe la parole à M. Jan Salzmann, Conseiller communal pour répondre à cette demande.

M. Salzmann remercie M. Ducotterd pour sa question. Il indique avoir repris le dossier de la Fin du Chêne en début d'année. Il précise que plusieurs problématiques ont entravé l'avancement du projet jusqu'à présent. Des réflexions sont en cours, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs, afin de déterminer la solution la plus appropriée, notamment une proposition moins coûteuse pour la commune. Une issue est attendue dans les prochaines semaines.
Concernant l'ensemble des investissements et les futurs travaux, M. Salzmann rappelle – comme déjà mentionné lors du dernier Conseil général – que l'objectif est de présenter une planification des investissements en lien avec l'eau potable et l'assainissement. Cette planification permettra de donner au Conseil général une vision d'ensemble des investissements encore nécessaires, notamment en lien avec le PGE et le PIEP.

Le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer. Une personne du public sollicite la parole, mais le Président rappelle que les citoyens présents en tant que public ne sont pas habilités à intervenir et assistent à la séance en qualité d'auditeurs uniquement. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du crédit d'investissement.

Que celles et ceux qui acceptent la demande de crédit de CHF 279'000 pour la mise en séparatif de l'impasse du Ruisseau - secteur Grolley – se manifestent en levant la main :

Acceptent	39	Refuse	0	S'abstient	0

La demande de crédit d'investissement de CHF 279'000 pour la mise en séparatif de l'impasse du Ruisseau - secteur Grolley est acceptée à l'unanimité.

6. Règlement sur la taxe communale sur la plus-value - Approbation

Le Président s'enquiert de l'éventualité d'une demande de non-entrée en matière ou de renvoi concernant ce point. Aucune demande n'est formulée.

Lorsque la proposition du Conseil communal est confrontée à un amendement, la procédure est la suivante :

- Le Conseil communal se prononce sur l'amendement.
- S'il s'y rallie, le vote peut être tacite.
- S'il ne s'y rallie pas, la proposition du Conseil communal est soumise au vote en premier, suivie de l'amendement.
- En présence de plusieurs amendements, ceux-ci sont opposés les uns aux autres dans l'ordre défini par la Présidence, avant d'être confrontés à la proposition du Conseil communal.

Le Président passe la parole à M. Christophe Prétet, Syndic, pour la présentation du point :

Pour une fois, il ne s'agit pas de demander de l'argent, mais bien d'en faire entrer un peu grâce à ce règlement. Le 1er mai 2014, la révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement entrait en vigueur ce qui a impliqué la révision de la LATeC entrée en vigueur le 1.01.2018.

Cette première révision ne répondait pas entièrement aux exigences fédérales, à savoir que les modifications de plans et de règlements qui augmentaient les indices de construction n'étaient pas soumises à la taxe, et aussi le fait que les communes ne pouvaient pas prélever de taxe.

Les dispositions adoptées par le canton n'avaient pas entièrement rempli le mandat fédéral ce qui a imposé une nouvelle modification de la LATeC dans ce sens, entrée en vigueur le 1.10.2023. Ce qui

veut dire que la taxe peut être prélevée si les mesures d'aménagement ont été approuvées après le 1.10.2023 et uniquement si la commune s'est dotée d'un règlement tel que celui qui vous est présenté pour approbation par le Conseil communal.

Afin de permettre à la commune de prélever une taxe sur la plus-value, il est indispensable de disposer de ce règlement avant le 31.12.2025. Le Conseil communal a repris le règlement type et compté le maximum pour la taxe, soit 25%. Il a également défini les affectations possibles.

Finalement, sur le plan financier, ce règlement implique que la commune institue un financement spécial pour l'aménagement du territoire dont les opérations d'attribution et de prélèvement figureront dans les comptes communaux. L'état du financement spécial est comptabilisé au bilan.

Le Président remercie M. Prétet et passe la parole à M. Daniel Clément de la Commission financière, pour la lecture de son rapport :

« Message n° 9 : Nouveau règlement sur la taxe communale sur la plus-value

Le Conseil communal propose au Conseil général de se prononcer sur un nouveau règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

La commission financière a analysé ce règlement et, conformément à la législation cantonale en vigueur, celui-ci permet à la Commune de percevoir une part de la taxe sur la plus-value résultant des mises en zone à bâtir et des changements d'affectation. Le Conseil communal a opté, à juste titre, pour un taux maximal de 25 % du prélèvement cantonal.

Il convient de souligner que, pour les propriétaires concernés, la taxe prélevée reste inchangée, puisque la part dévolue à la commune est déduite de la part cantonale.

La commission financière confirme que les finances de la Commune permettent l'adoption de ce nouveau règlement. »

Le Président remercie la Commission financière et donne la parole aux groupes :

Claude-François Brülhart (Ensemble pour Grolley)

Nous vous confirmons par la présente que notre groupe Ensemble pour Grolley, accepte la modification du règlement sur la taxe sur la plus-value telle que présentée dans la version 2025-2026. Nous tenons cependant à souligner que la présentation et l'explication du texte n'étaient pas des plus aisées, ce qui a pu rendre sa compréhension globale plus complexe. Malgré cela, nous avons pu, en nous appuyant sur nos analyses et discussions, en interne, en saisir l'essentiel et considérons que les modifications proposées peuvent être acceptées. Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer.

Corine Fragnière-Angéloz (Ponthaux)

Le groupe Ponthaux, accepte le nouveau règlement sur la taxe communale sur la plus-value proposé par le Conseil communal.

Benoit Schaller-Mottas (Grolley pour tout.e.s)

Nous remercions le Conseil communal et l'administration pour le travail fourni dans l'élaboration de ce nouveau règlement sur la taxe communale sur la plus-value. Le texte est clair et reprend de manière judicieuse le modèle proposé par le Canton, tout en l'adaptant de façon pertinente. À nos yeux, ce règlement ne soulève aucune remarque particulière et nous paraît parfaitement adéquat. Nous vous proposons donc également de l'accepter.

Nicolas Buchs (Pro Grolley)

Le groupe Pro Grolley suit la proposition du Conseil communal et vous propose d'accepter le règlement sur la taxe communale sur la plus-value tel que présenté.

Le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer. Comme ce n'est pas le cas, nous passons au vote.

Que celles et ceux qui approuvent le règlement sur la taxe communale sur la plus-value se manifestent en levant la main :

Acceptent	39	Refuse	0	S'abstient	0

Le règlement sur la taxe communale sur la plus-value est accepté à l'unanimité.

7. Association de la crèche Barbotine – Approbation de la modification des statuts

Le Président s'enquiert si une demande de non-entrée en matière ou une demande de renvoi est souhaitée pour ce point. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à M. Valentin Sapin, Conseiller communal, pour la présentation du point :

M. Sapin indique que, dans le cadre de la fusion de la commune de Grolley-Ponthaux, quelques adaptations des statuts de la crèche Barbotine doivent être soumises à l'approbation du Conseil général. Il précise qu'il s'agit essentiellement de modifications formelles, un travail de "toilettage" des statuts, dont le Conseil général a déjà pu prendre connaissance dans le message. Il rappelle que ces adaptations ont été approuvées à l'unanimité lors de l'Assemblée des délégués tenue il y a quelques mois. Les communes de Belfaux et de La Sonnaz les soumettent également ce soir à leur propre Conseil général, tandis que Misery-Courtion les a d'ores et déjà validées. Dans ce contexte, le Conseil communal propose au Conseil général de faire de même ce soir.

Le Président passe la parole à la Commission financière qui ne souhaite pas s'exprimer. Il donne ensuite la parole aux groupes :

Valentine Mottas (Grolley pour tout.e.s)

Nous avons pris connaissance des légères modifications des statuts de la crèche Barbotine. Cette mise à jour nous parait tout à fait adéquate. Nous suivons la proposition du Conseil Communal et approuvons ces modifications.

Christelle Ambrosini (Pro Grolley)

Le groupe Pro-Grolley est favorable à la modification des statuts de l'association de la Crèche Barbotine.

Chantal Savary (Ensemble pour Grolley)
Le groupe Ensemble pour Grolley approuve les modifications des statuts de la Crèche Barbotine.

Viviane Beyeler (Ponthaux)
Le groupe Ponthaux remercie les auteurs du travail de modification des statuts de l'association de la crèche Barbotine, établi sur la base du document type édité par le SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse), et approuve ces adaptations, qui visent à offrir davantage de souplesse dans l'organisation des assemblées.

Le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Que celles et ceux qui approuvent la modification des statuts de l'Association de la crèche Barbotine se manifestent en levant la main :

Acceptent	39	Refuse	0	S'abstient	0

La modification des statuts de l'Association de la crèche Barbotine est approuvé à l'unanimité.

8. Informations du Conseil communal

Le Président passe la parole à M. Christophe Prétet pour la présentation du premier sujet :

ARS

L'Association régionale de la Sarine, l'ARS, est une association qui regroupe l'ensemble des communes qui composent le district de la Sarine. Depuis sa constitution le 30 juin 2022, elle s'est donnée pour mission de fédérer les communes autour d'objectifs communs d'envergure régionale dans le domaine de l'aménagement du territoire et du tourisme notamment. A ce titre, l'association développe ses propres visions dans ses domaines de compétence et implémente au niveau régional les stratégies esquissées à l'échelle cantonale

La prochaine assemblée des délégués du 5 juin 2025 traitera notamment de la révision des statuts de l'ARS, mais également de la stratégie touristique régionale.

La stratégie pose les lignes directrices du développement touristique régional au niveau politique, économique et de la durabilité. La région envisage également plusieurs projets concrets pour la mettre en œuvre, comme la réalisation des chemins de la Sarine.

La première boucle de cet itinéraire, qui à futur reliera Grandfey à Rossens, sera inaugurée à l'Abbaye d'Hauterive le 30 août 2025.

Également dans le domaine du tourisme, l'association régionale de la Sarine organisera la première édition du Forum du Tourisme du district. Cette manifestation se déroulera au Théâtre de l'Arbanel à Treyvaux, le 11 juin dès 17h00 et les inscriptions sont obligatoire sur le site Internet www.régionsarine.ch jusqu'au 30.05.2025.

Dans le cadre de la finalisation de la révision des statuts de l'ARS, plusieurs séances d'informations sont d'ores et déjà prévues. Avant la validation des statuts par l'assemblée des délégués ARS, qui aura lieu le 18 septembre 2025, des séances d'informations destinées aux exécutifs communaux seront organisées. (3 et 4.09.2025)

Les séances d'informations, destinées aux membres des conseils généraux, auront lieu le 24 septembre, le 5 et le 6 novembre 2025, au CO de Sarine Ouest.

Les séances d'informations publique ouverte à la population auront également lieu au mois de novembre dans différentes communes du district. (11 et 12.11.2025)

L'adoption des statuts dans les communes se fera lors de leurs séances du budget 2026.

Bien entendu, tous les détails concernant ces dates vous seront transmis à nouveau, dès qu'ils nous parviendront, mais je vous invite à consulter le site www.regionsarine.ch ou à télécharger l'application I-Sarine, ces deux médias étant les canaux d'informations de l'ARS.

Le Président passe également la parole à M. Valentin Sapin pour le deuxième sujet :

Auberge des Blés d'or – Ponthaux

Lors de la dernière séance du Conseil général, une question avait été posée concernant l'avenir du bâtiment communal de l'Auberge communale « Les Blés d'Or » à Ponthaux. Il avait alors été annoncé que le contrat de bail en cours serait résilié pour le mois de septembre de cette année. À ce jour, des informations complémentaires sont disponibles : des discussions sont en cours avec de potentiels repreneurs, dans l'optique de maintenir l'exploitation de ce bâtiment communal.

Il est toutefois important de relever que l'immeuble est ancien et nécessite une rénovation en profondeur. Une analyse est en cours afin d'évaluer les besoins en assainissement et en rénovation, ainsi que les montants financiers qui devront être engagés à cet effet. L'objectif reste de conserver l'affectation publique du bâtiment et d'y accueillir à nouveau un restaurant.

Le Conseil communal prévoit de revenir vers le Conseil général entre les mois d'octobre et décembre avec une demande de crédit, une fois l'étude finalisée et les besoins clairement identifiés.

Le Président demande si un Conseiller communal souhaite encore s'exprimer et nous passons au point suivant.

9. Divers

Le Bureau informe que les travaux liés aux modifications du Règlement du Conseil général (RCGG) sont reportés à une date ultérieure. Cette décision s'inscrit dans le contexte de la révision en cours de la loi sur les communes. L'objectif est d'éviter des frais inutiles en renonçant, pour l'instant, à la mise en place d'une commission chargée d'adapter le RCGG suite à la fusion de Grolley-Ponthaux.

Une fois la nouvelle loi sur les communes déposée, ce qui est prévu pour le courant de l'année 2026, une commission sera alors constituée pour procéder à la révision du règlement. Le bureau précise avoir obtenu l'accord du groupe Ponthaux, directement concerné par cette modification, ainsi que celui de M. Matthieu Loup, conseiller juridique de la Préfecture.

Le bureau a transmis aux membres du Conseil général une invitation à participer à un cours destiné aux Conseillers généraux, prévu le jeudi 25 septembre 2025, de 18h à 20h, à l'AULA du cycle d'orientation de la Sarine Ouest à Avry-sur-Matran. Lors de l'inscription, chaque participant a la possibilité de proposer une thématique qu'il souhaiterait voir abordée durant la formation.

Ce cours traitera notamment de la révision totale de la loi sur les communes. À cet effet, un lien figure sur la convocation, permettant d'accéder au texte actuellement en consultation. Les membres sont vivement encouragés à le consulter et à faire parvenir leurs remarques.

Il convient toutefois de relever que la consultation se termine déjà le 30 mai, ce qui laisse peu de temps pour formuler un retour. La préfecture n'ayant transmis les documents à la commune que le 21 mai, ceux-ci ont été relayés aux membres dès le 23 mai, soit sans délai. Il est permis de regretter que la Préfecture n'ait pas anticipé davantage l'envoi de ces informations.

La parole est ensuite donnée à M. Hubert Sciboz :

« Un habitant du quartier de Grolley, En Genevrey — situé tout en haut du secteur de la Croix — m'a signalé que la route en cul-de-sac desservant ce quartier se trouvait dans un état dégradé. Il m'a également indiqué que la commune avait été informée de la situation depuis un certain temps déjà, notamment par l'envoi de photos illustrant les problèmes relevés.

Dans ce contexte, il serait légitime de se demander si la commune prévoit d'analyser plus en détail l'état de cette route et de se pencher sur une éventuelle réflexion quant à l'avenir de ce tracé. »

M. Christophe Prétet, Syndic, informe qu'en l'absence du Conseiller communal responsable des routes, M. Antoine Julmy, une réponse sera envoyée par courrier.

Le Président informe également que la date de réserve initialement prévue pour une séance du Conseil général le 16 septembre a été repoussée au 7 octobre 2025. Par ailleurs, la dernière séance, consacrée au budget 2026, est fixée au 11 décembre 2025.

Aucune autre intervention n'étant demandée, le Président clôt la séance. Il remercie l'ensemble des membres pour leur participation active et leur souhaite une excellente fin de soirée. Conformément à la tradition, il invite les personnes présentes à partager un verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h10.

Grolley, le 27.05.2025/AFR

Le Président :

Patrick Blanc

Conseil général 1772 GROLLEY-PONTHAUX

La Secrétaire :

Anne-Françoise Renevey